

# La minute RH

Envoyer mes arrêts de travail en ligne :

[arret.travail@bouygues-construction.com](mailto:arret.travail@bouygues-construction.com)



**Kézako ?** Tout collaborateur doit **prévenir son responsable hiérarchique et adresser son justificatif d'absence dans les 48h**. Vous devez transmettre **par mail ou par courrier affranchi (coordonnées en bas de page)** votre arrêt de travail. Vous n'avez pas à envoyer le volet 3 à votre Service RH.

## Je suis absent(e) pour raisons médicales

- ➔ **J'informe** mon responsable hiérarchique de la **durée de mon absence dans les meilleurs délais**
- ➔ **Ma hiérarchie/le chantier me pointe** en absence autorisée non payée (AS) en attendant que mon arrêt soit pris en compte
- ➔ **Je complète** les informations manquantes sur mon arrêt :
  - Nom, Prénom, Numéro de Sécurité Sociale, adresse à laquelle je peux être visité(e) (si différente de l'adresse habituelle)
  - Je vérifie que les dates de début et de fin d'arrêts soient lisibles
- ➔ **Je transmets mon document pour prise en compte employeur : 2 choix**
  - Je prends l'arrêt en photo couleur (format JPEG ou PDF = pas de ZIP, résolution – de 50MO) et je l'envoie par mail en pièce jointe
  - Ou j'envoie le volet 3 à l'adresse postale
- ✓ **Je transmets le volet 1 et 2 à la CPAM** du département de mon domicile

**Nota Bene :** Si je suis hospitalisé(e), je demande un **bulletin de situation** à l'hôpital qui mentionne la date d'arrivée et de sortie => **ce document fait foi d'arrêt**

## Je peux transmettre les arrêts

maladies, accidents de travail, maladies professionnelles, accidents de trajet, bulletins d'hospitalisation collaborateur, congés de maternité.

*Les arrêts en temps partiels thérapeutiques sont à transmettre uniquement et directement à votre Service RH pour prise en compte.*



Si vous avez repris le travail avant la fin de l'arrêt et/ou avez travaillé le 1<sup>er</sup> jour d'arrêt merci de revenir vers vos interlocutrices Paie pour modification des dates d'arrêt : Alexandra LETORT (Normandie-Picardie) ou Elodie DELPHIN (Bretagne-Pays de Loire)



**En cas d'accident de travail, merci de prévenir votre hiérarchie et le Service Prévention Santé Sécurité :** vous devez leur fournir une copie de l'arrêt de travail et des documents nécessaires à la réalisation de la déclaration sous 24h.

## Transmettre mes arrêts de travail



**BOUYGUES CONSTRUCTION**  
Service Relations Clients  
TSA N°40030  
33688 MERIGNAC CEDEX



[arret.travail@bouygues-construction.com](mailto:arret.travail@bouygues-construction.com)



**BOUYGUES**  
BATIMENT

GRAND OUEST

